



Syndicat Local Force Ouvrière *Justice* GUADELOUPE

Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault

12 Rue de la Manche à l'Eau 97122 Baie-Mahault – Téléphone 05 90 25 1812 – 06 90 54 32 60 Mail : slpfobmao@hotmail.com

NOS PRISONS EN DANGER !

DES PERSONNELS IMPUISSANTS !

ET L'ADMINISTRATION ???

Chers Collègues, chers camarades,

Depuis des années, les personnels des deux Etablissements Pénitentiaires de Guadeloupe vivent un vrai cauchemar dans l'exercice de leurs missions régaliennes.

Jour après jours, années après années, notre avenir professionnel s'assombrit... et aucune assurance d'un avenir meilleur se profile à l'horizon, malgré des annonces médiatisées de la part de nos dirigeants.

Sur fond de surpopulation carcérale sans cesse en hausse, d'insécurité grandissante, d'une crise majeure en ressource humaine, d'épuisement professionnel et moral, les personnels continuent non sans peine à assurer la continuité du service public. **La question qui blesse : jusqu'à quand pourront-ils tenir dans cette souffrance ?**

Une surpopulation carcérale inquiétante qui est devenue la norme. Le CP de Baie-Mahault, si aucune mesure n'est prise, **franchira bientôt la barre des 800 personnes détenues** avec plus de 250% de surpopulation à la Maison d'Arrêt et **plusieurs matelas au sol au Centre de Détention**. Inimaginable pour un établissement construit à l'origine pour héberger 450 détenus. La Maison d'Arrêt de Basse-Terre, bien que sortie de terre à peine quelques mois, compte **déjà une vingtaine de matelas au sol**. Force est de constater que cette politique d'incarcération à outrance, provoque une dégradation des conditions d'hébergement pour la population pénale, et aussi une altération des conditions de travail pour les personnels. **Comment travailler sereinement quand un établissement déborde en permanence et où la sécurité des biens et des personnes est mise en péril ?**

Parlons-en de la sécurité intérieure et extérieure de nos établissements. A ce jour, le CP de Baie-Mahault reste le plus gros problème, une prison où tout le monde rentre et sort du domaine comme dans un parc. Les personnels sont toujours dans l'attente de la pose finale d'une barrière, censée interdire l'accès au site (sauf filtrage et autorisation préalable). A Basse-Terre, notre organisation a aussi dénoncé quelques difficultés qui persistent encore, à savoir une défaillance dans l'organisation des mouvements, les équipements complémentaires de l'ELSP, le transfert des détenus agresseurs, le renfort dans certains services comme l'Unité Sanitaire, le binôme aux étages comme demandé à l'ouverture, etc...

La sécurité des personnels est aussi mise à mal par les détenues à profil psy, souvent auteurs d'agressions physiques et verbales. Ces incidents ne sont pas des faits isolés. Ils s'inscrivent dans un contexte que nous dénonçons depuis plusieurs années : **la prise en charge des personnes détenues présentant des troubles psy** dans des structures qui ne sont pas conçus ou adaptés pour une gestion optimale. C'est la raison pour laquelle **FO Justice Guadeloupe** milite pour **la création des UHSI/UHSA sur notre territoire**. Et nous exhortons nos dirigeants à ouvrir les discussions en ce sens. Les personnels pénitentiaires ne sont pas des soignants spécialisés. Ils assurent une mission de sécurité publique, dans des conditions déjà particulièrement dégradées.

Là où la situation devient de plus en plus grave, que ce soit sur Baie-Mahault ou sur Basse-Terre, **c'est que la sécurité est mise à mal par l'arrivée massive de drones indétectables qui survolent les établissements**. Basse-Terre, malgré nos demandes insistantes, n'est pas encore couverte par un dispositif anti-drone. Malheureusement pour Baie-Mahault, le pseudo dispositif anti-drone ne permet pas leur détection et leur désactivation en vol. En attendant, le constat que nous redoutons tous laisse perplexe et donne des sueurs froides dans le dos. Les personnels assistent impuissants à des survols de drones quasi quotidienne, « larguant » ou acheminant directement aux fenêtres, quantité



de téléphones portables, de produits stupéfiants, des armes, de l'alcool et plein d'autres objets interdits (kit oreillette, câbles usb, chargeur...). **Le ballet cauchemardesque des drones revient pratiquement chaque nuit et devient un défi agaçant pour les personnels.** Depuis le début de l'année, plus d'une dizaine de couteaux a été retrouvé dans nos prisons. Ces objets illicites rappellent une nouvelle fois les enjeux sécuritaires auxquels nos établissements sont confrontés et que l'administration doit régler impérativement en nous apportant les moyens humains et matériels.

Par ailleurs, **le manque de ressource humaine aggrave la situation.** A Basse-Terre, il manquait quelques agents pour parfaire l'effectif lors de l'ouverture. Aujourd'hui, notre combat syndical a porté ses fruits : six agents supplémentaires viendront gonfler l'effectif lors de la prochaine CAP de mobilité. Sur le CP de Baie-Mahault, jamais nous n'avons connu une telle crise des effectifs ; de plus, avec les 16 postes vacants, c'est la catastrophe. Et selon la DSPOM, nous risquons de passer l'été sans l'arrivée d'effectifs supplémentaires. **A trop tirer sur la corde, nous risquons d'y laisser notre peau. Qui se soucie des aspects néfastes pour le personnel de travailler dans de telles conditions.**

Le constat est décevant :

- ☐ Rythme de travail élevé.
- ☐ Surcharge de travail.
- ☐ Heures supplémentaires croissantes.
- ☐ Le personnel est épuisé.
- ☐ Le taux d'absentéisme qui explose.
- ☐ Insécurité grandissante.

FO Justice Guadeloupe demande :

- ☐ Un plan d'urgence immédiat contre la surpopulation.
- ☐ Des effectifs adaptés à la réalité du terrain.
- ☐ Un encadrement ferme des mouvements.
- ☐ Des moyens technologiques efficaces contre les drones.
- ☐ Une reconnaissance claire de la pénibilité et des risques.
- ☐ Une écoute réelle et des engagements concrets de la part de l'administration.
- ☐ Une fouille générale de l'établissement ou, à défaut, plus de fouilles ciblées.
- ☐ Transfert systématique des détenus auteurs d'agressions contre le personnel.
- ☐ Des moyens matériels adaptés pour les ELSP (caméras piétons, bombe incapacitante, équipement renforcé...).
- ☐ Mettre en place un protocole clair et immédiat de prise en charge des agents agressés.
- ☐ Revoir l'organisation des mouvements pour protéger le personnel.
- ☐ Une solution pour la gestion des détenus présentant des pathologies psy : des structures adaptées, à l'instar des dispositifs spéciaux existant dans l'Hexagone.
- ☐ Le renforcement des moyens humains et des partenariats médicaux.

L'Administration ne semble pas prendre en compte les moyens humains qui nous font défaut et qui nous seraient d'une aide précieuse : les élèves et les stagiaires comme les établissements de l'Hexagone).

Nous rappelons que l'Administration a une obligation légale de protection de ses agents, notamment au regard des principes généraux de prévention des risques professionnels.

**NOS REVENDICATIONS SONT LÉGITIMES,
FO JUSTICE GUADELOUPE VEILLE AUX GRAINS !**

Baie-Mahault, le mars 16 mars 2026

Le bureau FO Justice Guadeloupe

